



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**n°20231026064 • PROJET DE RESTAURANT EN BORD DE LAC DES ESCOUMES**

Le jeudi 26 octobre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 20 octobre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**17 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**1 absent :** Gérard CASENOVE.

Le Conseil Municipal désigne Madame MILÉSI Christine, Secrétaire de Séance.

### **Monsieur le Maire,**

**Rappelle** que par délibération n°20221212070 en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé et décidé la mise en œuvre d'une procédure d'appels à candidature par consultation établie par la Commission municipale Tourisme, portant publicité préalable à la conclusion d'une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public aux abords du lac touristique et de loisirs des Escoumes ;

**Rappelle** que ladite Commission a défini, lors de sa réunion du 24 janvier 2023, les attendus de la Commune et les modalités de mise en œuvre de la future convention pour la création et l'exploitation d'un restaurant en bord de lac des Escoumes pour une durée d'exploitation de 10 ans, à savoir, la présence d'équipements démontables uniquement, le respect de la qualité environnementale des lieux ainsi qu'une intégration réussie dans le paysage, la redevance annuelle ;

**Expose** qu'un avis d'appel à candidature pour conclusion d'une occupation temporaire du domaine public pour la création et l'exploitation d'un restaurant en bord du lac touristique des Escoumes a été publié sur la plateforme dématérialisée d'annonces légales du journal Midi Libre et dans l'édition papier du journal l'Indépendant édition Pyrénées-Orientales à la date du 23 février 2023 portant date limite de réception au 31 mai 2023 ;

**Informe** qu'aucun dossier de candidature n'a été reçu en Mairie à la date du 31 mai 2023 ;

**Indique** qu'il y a lieu de relancer un avis d'appel à candidature ;

**Propose** de revoir les modalités de conclusion de l'AOT et notamment la durée d'exploitation ;

**Propose** donc de confier, préalablement au lancement d'une nouvelle consultation, à la commission Bail Emphytéotique Administratif (BEA) la charge d'étudier les modifications à apporter au nouveau Règlement/Cahier des Charges ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 17 voix,**

**Approuve** de confier la réalisation du projet de nouveau cahier des charges valant règlement en faveur d'un appel à candidature pour la création et la gestion d'un restaurant en bord du lac des Escoumes à la Commission municipale BEA sur la base d'un Bail Emphytéotique Administratif

**Décide** que le projet de cahier des charges valant règlement en faveur d'un appel à candidature pour la création et la gestion d'un restaurant en bord du lac des Escoumes établi par la Commission municipale BEA sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal préalablement à sa publication.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 066-216602300-20231026-20231026064-DE



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.